

ALGÉRIE TELECOM - SPA
DIRECTION OPÉRATIONNELLE DED TELECOMMUNICATIONS
RELIZANE



Sous-direction Fonction Supports
Département des Achats et de la Logistique
N° 33. /AT/DOT48/SDFS/DAL/2025

Relizane, le 04/03/2025

A

M: SARL SATTAF METAL

Sise à RUE MILOUDI BACHIR N°94 VILA LOCALE N°01 HASSI BIN OUKBA ORAN

Tél

0771 90 85 90 -041 76 43 82

OBJET : 1^{ère} Mise en demeure.

- Vu le contrat N 92/2024 du 19/05/2024 ayant pour objet Fourniture des dalles en béton.
- Vu le bon de commande manuel N° 01/2025 du 06/02/2025.
- Vu l'article N° 27 de le contrat N 92/2024 du 19/05/2024 relatif au délai de livraison.

J'ai le regret de constater que te n'ai toujours pas été livré la demande d'approvisionnement à ce jour.

A cet effet, Je vous mise en demeure afin de livrer les fournitures suscitées dans les délais impartis soit huit (08) jours à la date de 1^{er} Mise en demeure.

Salutations distinguées.

Directeur

